

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent impérativement toute vente de Marchandise par la société SAS PROMO PLAISANCE (Ci-après « la Société »).
Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE
Téléphone : 04 67 26 79 53

Deux points de vente existent :
LE GRAND LARGE, Le Grand Large Zone technique du port 34300 LE CAP D'AGDE.
ESPACE PLAISANCE, Zone technique du Port,34110 FRONTIGNAN.

Email : promo.plaisance@wanadoo.fr

Elles s'appliquent aux relations contractuelles entre la Société et tout Acheteur et constituent la base juridique de toutes les ventes qui n'ont pas fait l'objet de conventions particulières expressément acceptées par les deux parties.

ARTICLE 1. - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur consommateur (« l'Acheteur ») pour lui permettre de passer commande et s'appliquent de plein droit à toute vente de Marchandises du type : bateaux de plaisance neufs ou d'occasion, matériels, Moteurs, remorques, prestations (les « Marchandises » ou la « Marchandise », selon).

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par la Société ou par le fabricant de la Marchandise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

ARTICLE 2. - COMMANDE - MODIFICATION DE LA MARCHANDISE - CONTRAT DE VENTE

Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler par email immédiatement toute erreur.

La commande est définitive lorsqu'elle a été acceptée par écrit par l'Acheteur et la Société dans un bon de commande et après encaissement de l'intégralité de l'acompte dû. Lorsque le devis est accepté, un bon de commande est émis par la Société et envoyé à l'Acheteur pour signature.

Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties. Toute modification entraînera automatiquement un report de la date de mise à disposition initialement prévue. Les Marchandises commandées pourront être modifiées si ces modifications sont liées à l'évolution technique sans qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité de celles-ci, étant toutefois précisé que l'Acheteur peut mentionner dans sa commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de services ne sera considérée comme définitive qu'après l'établissement d'un devis par la Société et envoi à l'Acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande. Les devis établis par la Société sont valables jusqu'à la date ou pour la durée inscrite au devis.

La vente de bateaux sera formalisée par un contrat de vente écrit.

ARTICLE 3 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation en vigueur, l'Acheteur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation. Pour exercer le droit de rétractation, l'Acheteur doit notifier sa décision de rétractation à la Société dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus, avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) ou le modèle de formulaire de rétractation ci-annexé. En cas de rétractation de l'Acheteur, la Société remboursera tous les paiements reçus (le prix et les frais de livraison) et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où elle a été informée de la décision de rétractation. Les frais de retour des marchandises sont toujours à la charge de l'Acheteur sauf en cas d'erreur de la Société.

La Société effectuera ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Acheteur pour la transaction initiale, sauf accord exprès de l'Acheteur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour l'Acheteur.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

« 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ; ».

Pour toute question relative au suivi d'une commande, l'Acheteur pourra contacter la Société aux coordonnées suivantes : par email à l'adresse suivante : secretariat@jeanneau-capdagde.com ou à l'adresse postale suivante : SAS PROMO PLAISANCE LE GRAND LARGE, Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE

ARTICLE 4. - DATE DE MISE A DISPOSITION ET RETRAIT DES MARCHANDISES

La date de mise à disposition de la Marchandise est précisée dans le bon de commande. Elle est ferme pour les Marchandises de fabrication courantes ou en stock. Pour les Marchandises personnalisées, la date de mise à disposition est donnée à titre indicatif. Dès que la Société aura procédé aux vérifications nécessaires auprès de ses fournisseurs, elle en informera l'Acheteur et donnera une date ferme. La Société fera son possible pour mettre la Marchandise à disposition à la date indiquée dans le bon de commande.

En cas de retard de livraison ne résultant ni du Client ni d'un cas de force majeure, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la Société d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable, et aucune indemnité ne pourra lui être demandée, au titre des retards ou conséquences dommageables dus à des cas de force

majeure, entendue conformément à l'article 1218 du Code civil, comme un événement échappant au contrôle du débiteur, ne pouvant être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

De façon non exhaustive, sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la Société de son obligation de mise à disposition : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les incidents techniques, l'impossibilité pour elle-même d'être approvisionnée, les pandémies (telles que le coronavirus), le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement ; tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations ; blocage des moyens de télécommunications et de la fourniture d'énergie ; réquisitions d'ordre législatif ou réglementaire restreignant la liberté d'action de l'une des Parties.

L'Acheteur s'engage à prendre livraison de la Marchandise dans les locaux (ou l'atelier ou le magasin) de la Société et dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de mise à disposition indiquée dans le bon de commande. Passé ce délai, la Société pourra, si elle le désire, résilier la vente sans mise en demeure préalable et disposer de la Marchandise. L'acompte versé par l'Acheteur restera acquis de plein droit à la Société.

ARTICLE 5. - GARANTIES ET RESPONSABILITES

5.1- Garantie commerciale

L'Acheteur bénéficie de la garantie commerciale du fabricant dans les conditions et selon les modalités définies par le fabricant et annexées aux présentes CGV. La Marchandise d'occasion est vendue dans l'état où elle se trouve et n'est pas garantie, sauf stipulation contraire.

La garantie est personnelle à l'Acheteur et non transmissible.

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Indépendamment de la garantie ainsi consentie, la Société reste tenue des défauts de conformité de la Marchandise et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil et ce, conformément aux dispositions légales rappelées en annexe des présentes CGV.

5.2 - Garanties légales

En tout état de cause, l'Acheteur bénéficie des garanties légales de conformité de la Marchandise au contrat des articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation et des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil.

Pour la garantie légale de conformité, le Client dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance de la marchandise pour faire valoir la garantie légale de conformité. Durant ces deux (2) ans, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité.

Le Client peut faire valoir la garantie des vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

5.3 - Limitation de garantie

Dans le cas où la Marchandise met en œuvre des techniques spécifiques de conception et pour des raisons de sécurité, l'Acheteur devra recourir pour son entretien, sa réparation ou la fourniture des pièces détachées, à un professionnel ou à un réparateur agréé par la Société. A défaut, l'Acheteur perdra le bénéfice des garanties légales de la Société.

5.4 - Responsabilité

La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée dans les cas suivants :

- le non-respect des spécificités techniques des Marchandises ;
- si les Marchandises ont été modifiées par l'Acheteur ou un tiers sans l'accord écrit de la Société ;
- aux dommages et usures résultant d'un usage anormal ou inapproprié, d'un défaut d'entretien, de l'usure naturelle, d'un cas de force majeure, d'un accident (choc, surtension, foudre), de moyens d'utilisation impropres.

Dans tous les cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure. En aucun cas, il ne pourra être réclamé d'indemnités ou de dommages et intérêts à la Société.

ARTICLE 6. - TARIFS

Les prix de vente des Marchandises sont ceux applicables au moment de la commande. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tel qu'indiqué sur le catalogue tarifs ou sur le devis pour sa période de validité. Les prix s'entendent en euros toutes taxes comprises (TTC). Sauf accord écrit contraire, les frais de sortie, de mise à l'eau, de manutention, d'emballage, de transport, de convoyage, de francisation et douane sont toujours à la charge de l'Acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

ARTICLE 7. - PAIEMENT

7.1. Modalités

Sauf autres modalités prévues expressément entre la Société et l'Acheteur, le prix est payable comptant, en totalité, le jour de l'achat. L'Acheteur versera un acompte de 50 % du prix TTC à la commande, ladite somme ne constituant en aucun cas des arrhes. Le solde du prix sera réglé au plus tard le jour de la réalisation pour les prestations de services et au plus tard 15 jours avant la livraison pour la vente de bateaux.

La Société n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des présentes CGV.

7.2 Retard

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur le bon de commande entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal.

ARTICLE 8. - CREDIT

Dans le cas où la Marchandise faisant l'objet d'une commande est financée à l'aide d'un crédit remboursable en plus de trois mois, l'achat est soumis aux dispositions de la loi N° 78-22 du 10 Janvier 1978 et ses décrets d'application.

En cas de paiement à crédit, l'Acheteur ne peut céder à un tiers les droits découlant de la commande sans le consentement exprès et par écrit de la Société.

ARTICLE 9. - TRANSFERT DES RISQUES

A compter de la livraison des Marchandises, et ce y compris dans les locaux de la

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Société, les risques, notamment de perte, de vol, de détérioration des Marchandises ou de dommages causés par ces dernières, sont transférés à l'Acheteur nonobstant la réserve de propriété objet de l'article 10 ci-dessous. Par conséquent, il appartient à l'Acheteur, dès le transfert des risques, d'assurer les Marchandises vendues contre le vol, l'incendie ou tout autre forme de destruction, de dégradation, d'accidents ou de disparition. Il appartient également à l'Acheteur de souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile.

ARTICLE 10. - RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet encaissement du prix.

ARTICLE 11. - OBJETS ABANDONNES

La Société pourra se prévaloir des dispositions de la loi n°2016-816 du 20 juin 2016.

A ce titre, tout navire ou bateau de plaisance qui sera remis à la Société, aux fins d'être réparé, entretenu, conservé ou gardé, et qui n'aurait pas été retiré dans le délai d'un an, à compter de la date de sa mise à disposition au profit de l'Acheteur pourra être vendu aux enchères.

La date de mise à disposition du navire ou bateau de plaisance figurant sur la commande ou le devis constituera le point de départ du délai d'un an précité, à défaut la date de facture.

ARTICLE 12. - STIPULATIONS PROPRES AU DEPOT-VENTE

Dans l'hypothèse où l'Acheteur souhaiterait confier un bateau de plaisance ou tout autre objet mobilier à la Société, dans le cadre d'un contrat de dépôt-vente, un contrat spécifique sera régularisé entre les parties, en complément des présentes conditions générales.

A cette fin, l'Acheteur s'engage à remettre à la Société, l'ensemble des documents justifiant de la propriété du bien mobilier, outre, s'il s'agit d'un bateau de plaisance, du justificatif de non gage et de toute(s) déclaration(s) de sinistre(s) effectuée(s) auprès de sa compagnie d'assurance et ce, de manière à ce que la responsabilité de la Société ne puisse être recherchée au titre du/des sinistre(s) concerné(s).

La Société agit, au nom et pour le compte de l'Acheteur conformément aux articles 1984 à 2010 du Code civil relatives au contrat de mandat, l'Acheteur restant seul tenu des garanties légales, en ce compris la garantie des vices cachés.

Le bien déposé reste la propriété de l'Acheteur qui devra souscrire une police d'assurance en garantissant les risques de perte ou destruction partielle ou totale et en justifier auprès de la Société.

La Société n'est tenue, dans le cadre du dépôt vente, que d'une obligation de moyen et sa responsabilité contractuelle ne peut être engagée en cas de non vente.

La Société assurera la rédaction des actes, compromis le cas échéant et acte de vente, dans le respect des dispositions légales générales et des règles spécifiques à la vente d'un bateau de plaisance. Le prix de vente sera défini d'un commun accord entre les Parties et stipulé dans le contrat de dépôt-vente, qui précisera également les modalités de calcul et le montant de la commission de la Société ainsi que le cas échéant, le montant des frais de stationnement et/ou de gardiennage.

ARTICLE 13. - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Société s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles, notamment le règlement sur la protection des données UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Lors de l'achat immédiat ou la passation de commande de l'Acheteur, la Société collecte des données personnelles de l'Acheteur en vue de la conclusion du contrat, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures.

Les données traitées sont :

- Données d'identification : Nom, prénom
- Données de communication : adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone fixe ou portable...
- Données économiques et financières : moyens de paiement, historique des paiements ...
- Détail des Marchandises.

La collecte de ses données et leur traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente. La Société peut également utiliser les données personnelles de l'Acheteur, avec son consentement, pour des sollicitations commerciales.

Les finalités du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes :

- l'identification des Acheteurs ;
- la gestion de la relation commerciale (facturation, encaissement, type de Produits, gestion des réclamations et des contentieux, recouvrement...);
- la communication avec l'Acheteur ;
- les exigences légales ou réglementaires (par exemple répondre aux réquisitions des autorités et aux décisions de justice ou répondre au droit de communication des autorités) ;
- la prévention et la lutte contre la fraude.

La Société s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins (sauf réquisition d'une autorité judiciaire ou administrative compétente).

Les données collectées ne sont jamais transmises à des tiers sauf si l'Acheteur a donné son consentement préalable et ce sous réserve que les tiers se soient clairement engagés à respecter toutes les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données sont conservées en base active pendant la durée du contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec l'Acheteur et en base archive pour une durée de 5 ans, durée de la prescription de droit commun. Au-delà de cette durée, les données seront anonymisées.

S'agissant des exigences légales ou réglementaires, les données peuvent être conservées le temps nécessaire pour permettre à la Société de répondre à ses obligations. A la demande de l'Acheteur et en toute hypothèse à l'expiration des durées mentionnées ci-dessus la Société s'engage à anonymiser les Données personnelles à moins que la réglementation applicable n'exige la conservation desdites données sur une durée plus longue. La Société s'engage à prendre toute précaution utile pour préserver la sécurité des données collectées y compris en cas de transfert de ces dernières à des sous-traitants.

Les destinataires des données à caractère personnel :

- la Société et son personnel en charge des missions ;
- les prestataires et sous-traitants de la Société.

Les données traitées peuvent enfin, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations à la demande des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales.

Les bases juridiques du traitement correspondent à :

- l'exécution du contrat entre l'Acheteur et la Société
- le consentement de l'Acheteur concernant les missions et les éventuelles autres missions proposées par la Société ;
- l'intérêt légitime de la Société concernant la conservation de la preuve des transactions, la prévention contre la fraude et l'éventuel recouvrement de créances.

Les droits de l'Acheteur sont les suivants :

- droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles ;

- droit d'accéder à ses données personnelles ;

- droit de les rectifier ou de les effacer ;

- droit à la portabilité de ses données ;

- droit à la limitation du traitement ;

- droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles ;

- droit à tout moment au retrait de son consentement au traitement de ses données personnelles. L'exercice de ses droits ainsi que toute demande de l'Acheteur concernant les données personnelles peuvent être adressées :

- par email : secretariat@jeanneau-capdagde.com

- par courrier : SAS PROMO PLAISANCE LE GRAND LARGE

Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE

Il pourra être demandé à l'Acheteur pour l'identifier, la copie d'un document officiel d'identité, tel qu'une carte d'identité ou un passeport.

Une réponse sera faite à l'Acheteur par écrit dans un délai raisonnable ne dépassant pas 30 jours. Lesdits droits pourront être exercés dans les conditions prévues par les articles 16 et suivants du Règlement Européen 2016/679 sur la protection des données. L'Acheteur est informé du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris 07.

ARTICLE 14. - RECOURS AU MEDiateur DE LA CONSOMMATION

L'Acheteur peut formuler une réclamation par courrier postal à l'adresse suivante SAS Promo plaisance le Grand large - Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE ou par email promo.plaisance@wanadoo.fr

S'il estime ne pas avoir satisfaction, l'Acheteur peut recourir à une procédure médiation conventionnelle dans le délai d'un an de sa réclamation, gratuitement en saisissant notamment le médiateur de la consommation CM2C Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice – 49 Rue de Ponthieu 75008 PARIS.

Téléphone : 01 89 47 00 14

A défaut tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux français compétents.

ARTICLE 15. - DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où l'une ou plusieurs des stipulations des présentes CGV serai(en)t écartée(s) par une disposition législative ou réglementaire ou par une décision de justice, toutes les autres dispositions demeureraient applicables

Les Parties élisent domicile :

- pour l'Acheteur à l'adresse indiquée sur le devis dûment signé par ce dernier ;

- pour la Société, à l'adresse suivante : SAS PROMO PLAISANCE LE GRAND LARGE Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE

Tout changement d'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que s'il lui a été préalablement notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

- L'Acheteur s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit, les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Société.

S'agissant de la Société, le présent contrat pourra être cédé, de façon générale, la Société pourra se substituer toute personne de son choix dans l'exécution des présentes sans que cela n'affecte la validité des présentes, ce que reconnaît expressément l'Acheteur.

- Les présentes ne pourront être modifiées, en cours d'exécution que d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit, signé par chacune d'elles.

Les éventuelles modifications ne pourront en aucun cas avoir un effet rétroactif sauf accord commun écrit des Parties. Toute annotation, rature ou rajout devra être paraphé par les Parties, sous peine de nullité.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve les présentes, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

ARTICLE 16. - DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente sont soumises au droit français.

ANNEXE :

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

A renvoyer par lettre recommandée, à l'attention de la SAS PROMO PLAISANCE

Zone Technique du port 34300 CAP D'AGDE

Nous vous notifions par la présente notre rétractation du contrat :

Devis en date du :

Nom de l'Acheteur :

Adresse de l'Acheteur :

Date et Signature de l'Acheteur :